

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

ACTION-GARDIEN

LA TABLE DE CONCERTATION COMMUNAUTAIRE
DE POINTE-SAINT-CHARLES

À la Commission sur le Schéma
d'aménagement et de développement de
l'agglomération de Montréal.

Dans le cadre de la consultation publique sur le
Schéma d'aménagement et de développement de
l'agglomération de Montréal.

Montréal, Octobre 2014



Action-Gardien
Table de concertation
communautaire
de Pointe-Saint-Charles

info@actiongardien.org, www.actiongardien.org

2390 rue de Ryde, suite 203, Montréal, Québec, H3K 1R6, Tél: 514-509-0795,

Action-Gardien est la Table de concertation communautaire du quartier Pointe-Saint-Charles.¹ Elle regroupe une vingtaine d'organismes.

Depuis 1981, Action-Gardien est l'outil que se sont donné les organismes communautaires et associatifs pour s'informer, partager leurs expériences et agir ensemble sur les enjeux qui influencent les conditions de vie des citoyenNEs. Ainsi les questions de développement du quartier et d'aménagement ont de tout temps été au cœur des préoccupations et des actions des organismes communautaires du quartier.

LISTE DES MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION ACTION-GARDIEN

Membres réguliers :

Action-Santé
Carrefour d'éducation populaire
Centre africain de développement et d'entraide
Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles
Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles
Club populaire des consommateurs
Conseil des aîné-e-s
CPE Les enfants de l'avenir
Comité des sans emploi
Familles en action
Madame prend congé
Maison des jeunes AdoZone
Partageons l'espoir
Prévention Sud-Ouest
Regroupement information logement
Saint-Columba House
Services juridiques communautaires
Société d'histoire de Pointe-Saint-Charles
TRAC, Travail de rue-Action communautaire
Welfare Rights Committee
YMCA Pointe-Saint Charles /Éco-quartier

Membres observateurs :

Centre social autogéré
Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO)

¹ Pour faciliter la lecture de ce texte, nous utiliserons le vocable «Action-Gardien», pour parler de la concertation et de ses membres.

HAVRE-BONAVENTURE-CHAMPLAIN

ENCADRER LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Action-Gardien porte une attention particulière aux dispositions du *Schéma d'aménagement et de développement* (S.A.D) qui touchent au quartier de Pointe-Saint-Charles. Le secteur Havre-Bonaventure-Champlain représente une portion substantielle du territoire de notre quartier et son redéveloppement éventuel aura un impact certain sur l'avenir de Pointe-Saint-Charles. Le S.A.D recueille des dispositions pour le moins contradictoires en ce qui a trait au développement du secteur Havre-Bonaventure-Champlain. En effet, ce secteur est, à la fois,

1. Affecté à l'usage « Centre-ville d'agglomération » qui permet une diversité d'usages;
2. Désigné comme un secteur prioritaire de densification où une densité de 110 logements/hectare doit être atteinte;
3. Défini comme un secteur de planification stratégique devant être « mis en valeur, principalement à des fins d'emploi » (p. 21 du S.A.D).

Dans cette perspective, les orientations qui se dégagent du S.A.D concernant le secteur Havre-Bonaventure-Champlain nous apparaissent comme étant vagues et incohérentes. Action-Gardien se positionne en faveur d'une planification d'ensemble concertée pour ce territoire et du maintien d'une zone d'emploi. **Nous demandons à l'agglomération de Montréal de préciser sa vision d'aménagement pour ce secteur afin d'établir, dès maintenant, des assises solides pour le processus de planification stratégique.** Nous comprenons que la planification plus détaillée est du ressort du prochain Plan d'urbanisme de la ville de Montréal mais nous insistons néanmoins sur la nécessité de formuler une vision minimale pour ce secteur dans le cadre du S.A.D. Le Schéma d'aménagement cimente les frontières du centre-ville et nous constatons que ce geste s'accompagne d'une réflexion minimale sur les conséquences urbaines de cette délimitation. En effet, pour un quartier comme Pointe-Saint-Charles, le fait de voir la moitié de son territoire devenir une partie de centre-ville peut avoir des conséquences importantes sur sa dynamique urbaine actuelle. Nos inquiétudes émergent du fait que nous disposons de peu d'informations quant aux implications de cette extension du centre-ville : l'arrondissement Le Sud-Ouest pourra-t-il intervenir sur ce territoire ou est-ce la ville centre? Ce territoire sera desservi-t-il des besoins métropolitains au détriment des besoins locaux? Etc.

Voici quatre recommandations d'Action-Gardien concernant les lignes directrices devant guider la planification stratégique du secteur Havre-Bonaventure-Wellington.

1. **Ce secteur doit être dédié à l'emploi dans sa vaste majorité.** Dans un contexte où les zones d'emploi disparaissent –autant sur l'Île de Montréal qu'à Pointe-Saint-Charles– au profit du développement résidentiel, nous nous prononçons en faveur du maintien de cette zone d'emploi dans le quartier. Le canal de Lachine et le secteur Griffintown sont deux exemples récents illustrant ce phénomène de disparition des zones d'emploi et de spéculation foncière dans Pointe-Saint-Charles et aux alentours, au profit d'un développement résidentiel qui ne correspond aucunement aux besoins des ménages à revenu faible et modeste.

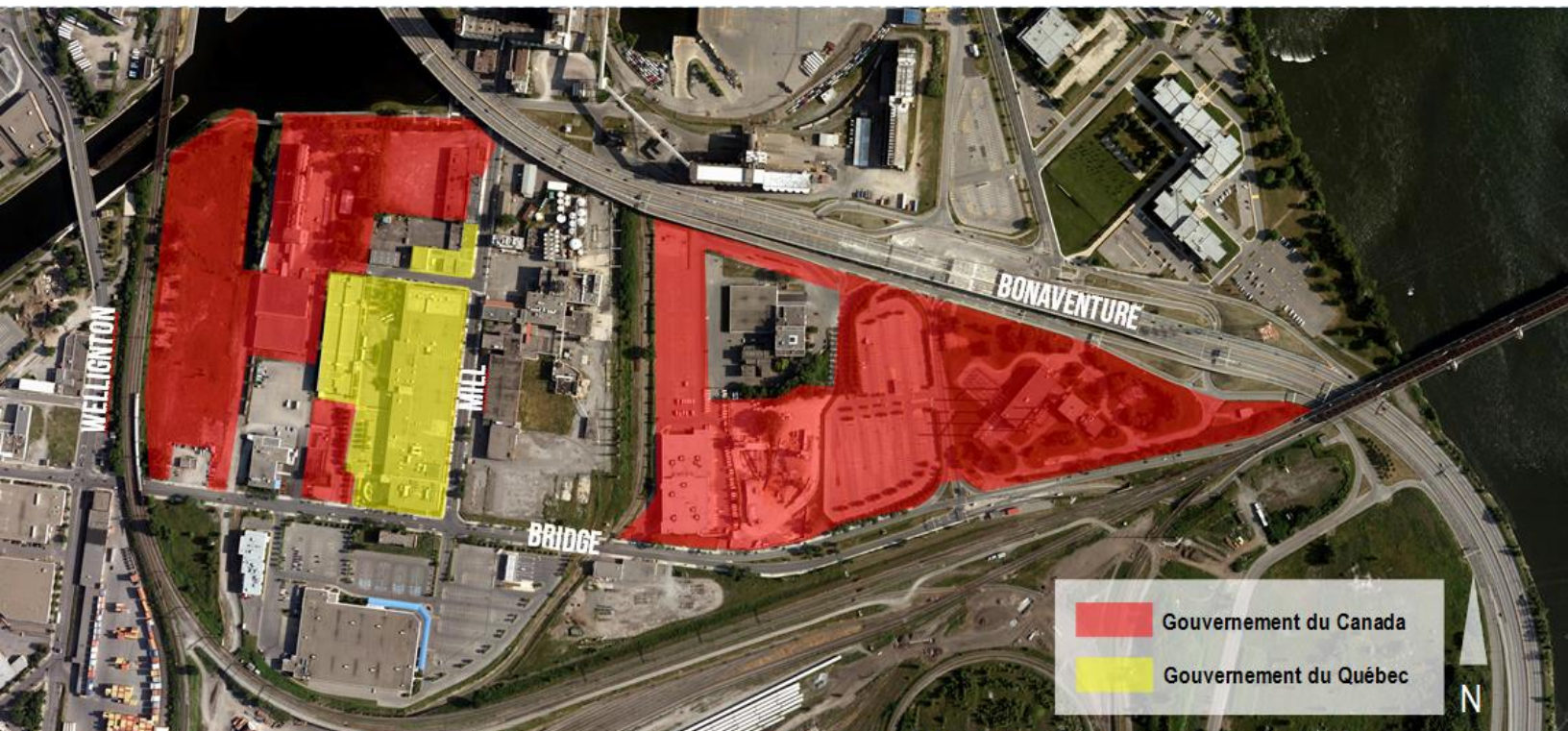
2. La transformation d'importantes infrastructures de transport telles que le pont Champlain et l'autoroute Bonaventure doit être une opportunité pour agir sur ces différents enjeux urbains :
 - a. **Limiter la circulation de transit** dans Le Sud-Ouest, particulièrement dans Pointe-Saint-Charles, tout en favorisant le transport actif et collectif. La reconfiguration des infrastructures de transport routier devra limiter, voir éliminer, le transit pendulaire sur les rues Wellington et Bridge en connectant le futur boulevard urbain Bonaventure aux ponts Champlain et Victoria.

 - b. **Désenclaver Pointe-Saint-Charles** en retissant la trame urbaine entre le quartier habité et le secteur Havre-Bonaventure-Champlain. Du même coup, une réflexion sur la cohabitation entre les usages résidentiels et industriels/commerciaux doit être menée.

 - c. **Développer un accès aux berges** du fleuve Saint-Laurent dont les résidents sont définitivement privés depuis 1967, année d'inauguration de l'autoroute de Bonaventure.

3. **Les terrains publics situés dans le secteur Havre-Bonaventure-Champlain doivent demeurer propriété publique** (voir la carte ci-bas qui illustre certains terrains publics du secteur). Dans le contexte actuel de forte spéculation immobilière, il est nécessaire de maintenir le caractère public de ces terrains afin de les soustraire à la flambée des valeurs foncières. Cet élément est essentiel pour favoriser une démarche de planification qui n'exclut aucun scénario *de facto*. Ce secteur ne doit pas devenir une redite de Griffintown où quelques promoteurs fortunés se partagent le sort d'un quartier en entier.

4. La démarche de planification stratégique pour le développement du secteur Havre-Bonaventure-Champlain doit impérativement se faire en **concertation avec les acteurs du milieu**, et cette démarche concertée doit s'effectuer en amont de tout projet de promoteurs privés ou publics



Carte de certaines propriétés publiques dans le secteur Bridge, Action-Gardien

Nous suivons avec intérêt l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement et ses impacts subséquents sur la révision du Plan d'urbanisme de la ville de Montréal. La Table de concertation Action-Gardien entend défendre à travers l'aménagement urbain un développement qui permette le maintien dans son milieu de vie de la population actuellement résidente, et qui favorise de manière la plus juste et équitable possible l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie pour tous les membres de notre communauté. À présent, nous mobilisons la population de Pointe-Saint-Charles sur les enjeux liés au redéveloppement de ce vaste secteur et nous entendons nous inscrire activement à l'intérieur de cette démarche de planification stratégique.

*Comité aménagement de la Table de concertation Action-Gardien
Rédaction : Marie-Sophie Banville, chargée de projet*